

# ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 77

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :  
60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

## Enquête publique

### COMMUNE DE LIEUSAIN

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Par arrêté du 22 juillet 2019, M. le Maire de Lieusaint a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du règlement local de publicité de la commune de Lieusaint, du **mardi 3 septembre 2019 à partir de 9h au jeudi 3 octobre 2019 jusqu'à 17h30**, à la mairie de Lieusaint.  
**Monsieur Jean-Marc VERZELEN** a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.  
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier soumis à enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont tenus à la disposition du public à la mairie de Lieusaint (service urbanisme), aux jours et horaires d'ouverture habituels : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, mardi de 14h à 17h30 et samedi de 9h à 12h.  
Le dossier d'enquête publique est également disponible durant l'enquête sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.ville-lieusaint.fr](http://www.ville-lieusaint.fr)  
Les observations du public peuvent également être adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Lieusaint (adresse postale : 50 rue de Paris 77567 Lieusaint Cedex) ou par courriel portant la mention « Enquête publique - Révision du règlement local de publicité » à l'adresse : [contact@ville-lieusaint.fr](mailto:contact@ville-lieusaint.fr).  
Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public, à la mairie de Lieusaint, 50 rue de Paris, aux dates et horaires suivants :  
- **mardi 3 septembre 2019 de 9h à 12h**,  
- **samedi 21 septembre 2019 de 9h à 12h**,  
- **jeudi 3 octobre 2019 de 14h30 à 17h30**.

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE

### COMBS-LA-VILLE

Par arrêté du 09/09/2019, le Maire a prescrit une enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de Combs-la-Ville. Cette enquête sera ouverte sur la commune pour une durée de 31 jours consécutifs :

du **30/09/2019 au 30/10/2019 inclus**

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Combs-la-Ville, Esplanade Charles de Gaulle, 77380 Combs-la-Ville.

Cette enquête concerne la révision du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité, des préenseignes et des enseignes aux spécificités du territoire communal.

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur le site Internet de Combs-la-Ville [www.combs-la-ville.fr](http://www.combs-la-ville.fr) 7j/7 et 24h/24  
- En mairie, en version papier et sur un poste informatique dédié, du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et 13h30 à 17h15.

Toute information peut être demandée auprès du service Dynamique Commerciale de la mairie au 01 64 13 16 12.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Melun a désigné en qualité de commissaire-enquêteur M. Chaffard.  
Il tiendra des permanences en mairie pour recevoir les observations du public le :  
- **Mercredi 2 octobre de 14h à 17h**  
- **Samedi 12 octobre de 8h45 à 11h45**  
- **Mercredi 30 octobre de 14h à 17h**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra également consigner ses observations et propositions :  
- sur le registre dématérialisé (mini-site) accessible via le site Internet [www.combs-la-ville.fr](http://www.combs-la-ville.fr)  
- sur le registre d'enquête papier mis à disposition à la mairie  
- par voie postale en adressant un courrier au commissaire-enquêteur à la mairie de Combs-la-Ville, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique,

- par courrier électronique : [enquetepublique@mairie-combs-la-ville.fr](mailto:enquetepublique@mairie-combs-la-ville.fr)  
Les observations seront mises en lignes et accessibles sur le site internet de la ville.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur le site Internet de Combs-la-Ville pendant 1 an.  
Le RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera approuvé par le Conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés.

### COMMUNE DE MOISSY-CRAMAYEL

#### ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Par arrêté de Madame la Maire de Moissy-Cramayel n 19/064 en date du **06/09/2019, est prescrite sur le territoire de la commune de Moissy-Cramayel, l'ouverture d'une enquête publique du 24 septembre 2019 au 23 octobre 2019, dates incluses, relative à la révision du règlement local de publicité (RLP).**

M. François ANNIC est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.  
Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête sont consultables sur le site internet de nla Ville ([www.moissy-cramayel.fr](http://www.moissy-cramayel.fr)), à la mairie de Moissy-Cramayel, place du Souvenir, BP. 24, 77557 MOISSY-CRAMAYEL Cedex, les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 09h à 12h et de 14h à 18h ; les jeudis et samedis de 09h à 12h. Un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation, à la Maison des Projets sise 50 rue de la Liberté aux jours et heures habituelles d'ouverture. Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront y être consignées sur le registre ouvert à cet effet, adressées par courrier libellé à « Monsieur le Commissaire Enquêteur » à l'adresse indiquée ci-dessus ou envoyées à l'adresse mail suivante : [urbanisme@villemoissycramayel.fr](mailto:urbanisme@villemoissycramayel.fr)

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie le mardi 08 octobre 2019 de 09h00 à 12h00, le vendredi 18 octobre 2019 de 09h00 à 12h00 et le mercredi 23 octobre 2019 de 15h00 à 18h00 à la mairie de Moissy-Cramayel.  
Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an, en mairie ainsi que sur le site internet de la Commune. Aux termes de cette enquête publique, le Conseil municipal se prononce par délibération sur l'approbation du projet de RLP, éventuellement modifié afin de tenir compte des conclusions de l'enquête et des avis recueillis.

#### PRÉFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la coordination des services de l'État - Bureau des Procédures Environnementales

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

### COMMUNE DE VERT-SAINT-DENIS

La société ITM IMMO LOG (ITM LAI), domiciliée Parc de Tréville, 6 allée des expositions à BONDOUFLE (91078), a présenté une demande pour être autorisée à exploiter un entrepôt logistique de stockage de matières et produits combustibles, situé sur le territoire de la commune de VERT-SAINT-DENIS (77240) - 390 Avenue Anna Lindh, Parc d'activités de Vert-Saint-Denis ;

La demande concernant l'autorisation environnementale présentée, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), par la société ITM IMMO LOG (ITM LAI), dont le siège social est situé Parc de Tréville, 6 allée des expositions à BONDOUFLE (91078), pour être autorisée à exploiter un entrepôt logistique de stockage de matières et produits combustibles, situé sur le territoire de la commune de VERT-SAINT-DENIS (77240) - 390 Avenue Anna Lindh, Parc d'activités de Vert-Saint-Denis, sera soumise à **enquête publique environnementale**.

Cette enquête, prescrite par arrêté préfectoral n2019/45/DCSE/BPE/IC se déroulera pendant **33 jours consécutifs du mardi 03 septembre 2019 à 14 heures au vendredi 04 octobre 2019 inclus à 17 heures**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de VERT-SAINT-DENIS (2 rue Pasteur 77240 Vert-Saint-Denis).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de demande comprenant notamment une étude d'impact et la note d'information du 24 juin 2019 relative à l'absence d'observation de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France sur la demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), déposée par la société ITM IMMO LOG (ITM LAI), sera déposé et tenu à la disposition du public :

en mairie de Vert-Saint-Denis, siège de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :  
- en format papier,  
- en version numérique sur un poste informatique dédié fourni par PubliLégal.  
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- en mairie de Vert-Saint-Denis, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

- sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur le registre dématérialisé accessible et consultable sur le poste informatique dédié fourni par PubliLégal,

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)).

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [itmmolog-vert-saint-denis@enquetepublique.net](mailto:itmmolog-vert-saint-denis@enquetepublique.net)

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-, (mairie de VERT-SAINT-DENIS 2 rue Pasteur 77240 Vert-Saint-Denis) et seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Le tribunal administratif de Melun a désigné M. Jacky HAZAN, ingénieur des Ponts et Chaussées, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Vert-saint-Denis pour recevoir les observations aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Jours de permanence/Horaires  
**Mardi 03 septembre 2019 de 14 heures à 17 heures**  
**Jeudi 12 septembre 2019 de 14 heures à 17 heures**  
**Samedi 21 septembre 2019 de 9 heures à 12 heures**  
**Mercredi 25 septembre 2019 de 9 heures à 12 heures**  
**Vendredi 4 octobre 2019 de 14 heures à 17 heures**

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de Mme Bénédicte GUILLEUX, responsable immobilier amont de la société ITM IMMO LOG (ITM LAI) domiciliée Parc de Tréville, 6 allée des expositions à BONDOUFLE (91078).

Le présent avis est consultable sur le site Internet des Services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique environnementale auprès de la préfète de Seine-et-Marne (Direction de la Coordination des Services de l'État - Bureau des Procédures Environnementales - 12 rue des Saints-Pères - 77010 MELUN CEDEX) pendant toute la durée de l'enquête publique.  
Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée par la préfète de Seine-et-Marne à la société ITM IMMO LOG (ITM LAI) ainsi qu'au maire de la commune de Vert-Saint-Denis sur le territoire de laquelle se situe le projet, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consul-

tables sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête publique environnementale sera prise par arrêté de la préfète de Seine-et-Marne pour la demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Melun, le 23 juillet 2019

La préfète,  
Pour la préfète et par délégation  
Le secrétaire général de la préfecture  
Cyrille LE VÉLY

## Vous créez votre entreprise ...

Publier votre annonce légale dans **Le Parisien**  
Tél. 01 87 39 84 00  
[legales@leparisien.fr](mailto:legales@leparisien.fr)

## Divers société

### SASU NASSIVERA

SASU au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
**1 Avenue des Rossignols 77270 VILLEPARISIS 817 893 282 RCS MEAUX**

Le 25 avril 2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social au **35 rue du Docteur Roux 93420 VILLEPINTE**. En conséquence, la société sera immatriculée au RCS de BOBIGNY

### Rectificatif suite à l'annonce parue le 22/08/2019, concernant la société :

### FORMICA CONSULTING

Il fallait lire : 'la société n'a pas de sigle'

## GROUPE TEMERIA

SAS au capital de 30.000 euros  
**Siège social : 1 bis rue des Acacias 77440 - ISLES LES MELDEUSES RCS N : 839 587 763 de MEAUX**

L'AGO du 28 juin 2019 a décidé la continuation de la société malgré les pertes constatées.  
Mention sera faite au RCS de MEAUX.

[www.annoncesleparisien.fr](http://www.annoncesleparisien.fr)

## VALORIS

SASU au capital de 1.500 euros  
**Siège social : 1 bis rue des Acacias 77440 - ISLES LES MELDEUSES RCS N : 840 050 777 de MEAUX**

Par décision de l'associé unique au 28 juin 2019 a été décidée la continuation de la société malgré les pertes constatées.  
Mention sera faite au RCS de MEAUX.



# Le Parisien

## Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien

### Rendez-vous sur [www.annoncesleparisien.fr](http://www.annoncesleparisien.fr)

Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution

## Plus de renseignement : 01 87 39 84 00

